



HABITATION

VENTE

Barème d'honoraires (Prix net vendeur)	Honoraires TTC	
	MODALITE (%, FORFAIT, TRANCHES)	À LA CHARGE DE
Appartement, maison, terrain, bien rural, autres ventes		
de 0 à 300 000 €	10 % TTC*	Acquéreur**
de 300 001 à 750 000 €	7 % TTC*	Acquéreur**
de 750 001 à 1 500 000 €	5 % TTC*	Acquéreur**
≥ à 1 500 001 €	4 % TTC*	Acquéreur**

*/ Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Ce montant demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire. TVA au taux en vigueur (échelle 20%)

**/ Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire au mandat.

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION NUS ET MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)	Modalité (%, forfait, tranches)	À la charge du
Entremise et négociation	10 € TTC du m ² pour les surfaces inférieures à 30 m ²	Bailleur
	8 € TTC du m ² pour les surfaces de 30 à 50 m ²	Bailleur
	6 € TTC du m ² pour les surfaces de 50 à 80 m ²	Bailleur
	4 € TTC du m ² au-delà de 80 m ²	Bailleur
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail ***	12 € TTC du m ² + 12 € TTC du m ²	Bailleur + Locataire
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (entrée et sortie) ***	3 € TTC du m ² + 3 € TTC du m ²	Bailleur + Locataire
LOCAUX DE DROIT COMMUN		
Négociation et rédaction de bail	1 mois de loyer HT + TVA	Locataire
État des lieux (entrée et sortie)	3 € TTC du m ²	Locataire

***/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

BUREAUX ET COMMERCES

VENTE

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	Honoraires TTC	
	MODALITE (%, FORFAIT, TRANCHES)	À LA CHARGE DE
Local commercial (murs), bien rural, autres ventes		
de 0 à 300 000 €	10 % TTC*	Acquéreur**
de 300 001 à 750 000 €	7 % TTC*	Acquéreur**
de 750 001 à 1 500 000 €	5 % TTC*	Acquéreur**
≥ à 1 500 001 €	4 % TTC*	Acquéreur**

LOCATION

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS	MODALITE (%, forfait, tranches)	A LA CHARGE DU
Négociation	10 % du loyer HT de la première période triennale + TVA avec un minimum de 2500 € HT	LOCATAIRE
Etat des lieux	5 € TTC du m ² ou exploit d'huissier	LOCATAIRE
Rédaction de bail + Renouvellement	3% du loyer HT de la première période triennale + TVA	LOCATAIRE
AUTRES LOCAUX (parking, garage)	1 mois de loyer HT + TVA	LOCATAIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE	10 % HT du montant de la cession + 10 % du loyer HT de la première période Triennale + TVA avec un minimum de 2 500 € HT	LOCATAIRE
-------------------------------------	--	-----------

GESTION

Prestations Proposées	Honoraires TTC	
	Modalité (%, forfait, tranches)	À la charge du
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,5 % TTC du montant de toutes les sommes encaissées	PROPRIETAIRE
Locaux meublés		
Locaux commerciaux		
Locaux professionnels		
Autres locaux (résidence secondaire, garage, parking)		
Immeubles entiers	3,5 % TTC	
Garantie du paiement des loyers impayés et dégradations immobilières (en sus des honoraires de gérance)		
Prestations particulières (frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis. Consultez notre catalogue détaillé	